



## Imposition sur argent détourné

Par **kitibus**, le **08/01/2014** à **16:16**

Bonjour,

J'ai détourné 60000 euros à mon ex employeur (inutile de me condamner sur le forum), la justice a fait son travail m'a condamné à de l'emprisonnement ainsi qu'au remboursement de cette somme. Je regrette sincèrement ce que j'ai pu faire.

Ma problématique est la suivante : Les impôts ont taxé ce montant détourné à hauteur de 50000 euros comme activité dissimulée. Bien entendu ils prélèvent à la source (employeur) 500 euros tous les mois, (15000 € à ce jour).

Ma question : Y a-t-il un recours pour récupérer ce que je verse aux impôts afin que je puisse rembourser mon employeur plus rapidement ??? Ils me disent que je dois avoir payé en totalité mon employeur pour faire quoi que ce soit ! Est-ce vrai ??

Que puis-je faire aujourd'hui ??

Merci pour votre aide

Par **alterego**, le **08/01/2014** à **17:11**

Bonjour,

Les sommes détournées par un salarié sont fiscalement déductibles pour l'entreprise. C'est

donc à raison que le Trésor Public vous impose.

Le jour où vous aurez remboursé l'employeur, vous pourrez envisager un recours.

Cordialement

Par **francis050350**, le **13/01/2014** à **18:41**

Bonjour Monsieur ,

Vous avez raison , vous avez été pris et condamné , l'heure n'est plus à vous faire des reproches.

Contrairement à ce qui a été dit il n'est pas du tout évident que vous soyez taxable. Personnellement je suis révolté par les pourfendeurs obtus qui sont prompt à jeter l'opprobre . Cela étant , je suis prêt à vous aider (il est même possible de récupérer sur le fisc les sommes que vous lui avez payé ) . En effet cela n'est pas si aisé de qualifier les actes que vous avez commis d'activité source de revenu .

De graves erreurs de procédures sont souvent commises par le fisc qui abuse de la situation de faiblesse en ce domaine.

Je suis avocat et professionnel et je ne peux intervenir généreusement . Avant toute choses il faut donc savoir s'il est possible de faire quelque chose . Si rien n'est possible après que j'en ai fait l'analyse , on ne me dois rien .

Par contre s'i j'ai la quasi certitude de gagner je demande rémunération .

A vous de voir .

Si vous êtes d'accord de me transmettre toutes les pièces utiles je contrôle et je vous donne mon avis .

je vous donnerai mon mail si vous me le demandez